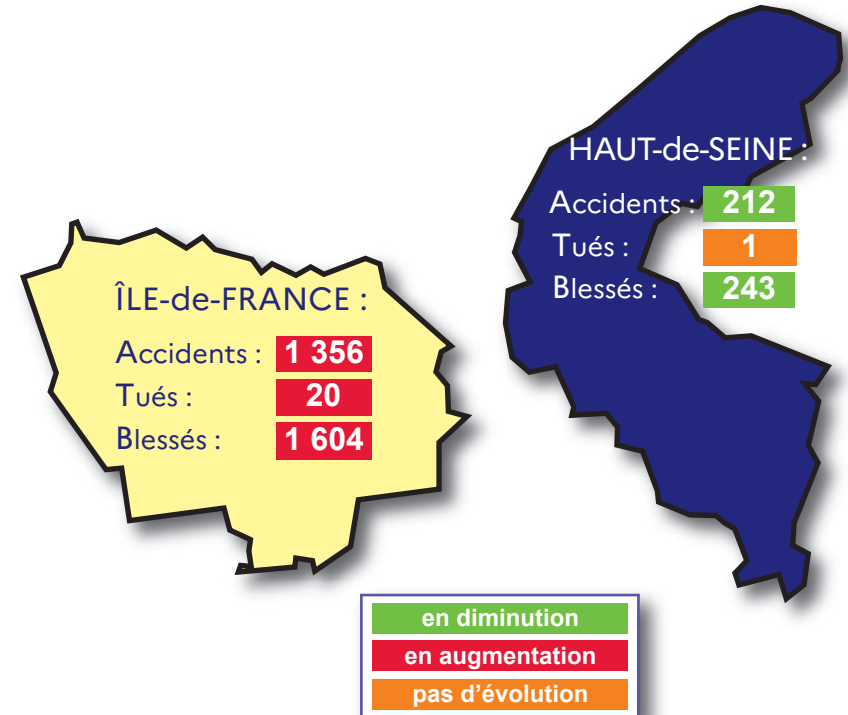


L'accidentalité routière dans les Hauts-de-Seine

Baromètre du mois de **mars 2024**

Données provisoires
(issues des remontées rapides et bilans consolidés)
comparées aux données consolidées de 2023

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**



Bilan du mois	Accidents corporels	Personnes tuées à trente jours	Blessés
Mars 2024 (provisoires rapides)	212	1	243
Mars 2023 (chiffres consolidés)	222	1	245
Différences 2024 / 2023	-10	0	-2
Évolutions 2024 / 2023	-4,5 %	0,0 %	-0,8 %
Évolutions "Île-de-France" 2024 / 2023	+2,4 %	+17,6 %	+2,0 %

Accidents mortels du mois : 1 personne tuée en mars 2024

Le 27 mars 2024 (18h20) à Issy-les-Moulineaux, à l'angle quai de Stalingrad/ cours de l'Ancienne Boulangerie, un tricycle à moteur > 125 cm³ a percuté un piéton traversant sur un passage protégé avec le feu piéton au rouge. La victime, une femme âgée de 64 ans, est décédée à l'hôpital seize jours plus tard.

Usagers tués en 2024	0-14 ans	15-17 ans	18-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus	Âge indéterminé	Total 2024	Part en %
ou EDP					1	2		3	42,9 %
ou EDP motorisé								0	0 %
				1				1	14,2 %
			1	2				3	42,9 %
								0	0 %
Autres usagers								0	0 %
Total 2024	0	0	1	3	1	2	0	7	
Part (en %)	0 %	0 %	14,2 %	42,9 %	14,2 %	28,7 %	0 %		100 %

	Janvier (données consolidées)	Février (remontées rapides)	Mars (remontées rapides)	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Cumul 2024	Cumul 2023	Différence 2024 /2023	Évolution 2024 /2023	Évolution Île-de-France 2024 /2023
Accidents	193	198	212										603	608	- 5	-0,8 %	- 1,0 %
Tués	2	4	1										7	6	+ 1	16,7 %	+ 32,7 %
Blessés	217	227	243										687	684	+ 3	+ 0,4 %	+ 1,3 %

Bilan de l'année glissante

	Accidents corporels	Personnes tuées à 30 jours	Blessés
Avril 2023 / Mars 2024	2 616	18	2 973
Avril 2022 / Mars 2023	2 572	19	2 888
Différences 2024 / 2023	+ 44	- 1	+ 85
Évolutions 2024 / 2023	+ 1,7 %	- 5,3 %	+ 2,9 %
Évolutions Île-de-France 2024 / 2023	+ 0,6 %	+ 10,2 %	+ 0,1 %

AVERTISSEMENT : les données présentées dans ce baromètre sont issues du système dit des « remontées rapides ATB » (A pour accidents corporels de la circulation routière, T pour personnes décédées dans les 30 jours suivant l'accident, B pour victimes non décédées) suivi par les forces de police et de gendarmerie. Fournies en début du mois suivant le mois considéré, elles correspondent donc à des estimations provisoires, moins précises que les données définitives qui font l'objet d'un Bulletin d'Analyse d'Accident Corporel renseigné par les forces de l'ordre. Elles sont comparées aux données consolidées de l'année précédente ou de la période pluri-mensuelle équivalente puis elles sont comparées aux données définitives lorsque celles-ci sont disponibles (fin du 1^{er} semestre).